



Citrus Express ^{TM/MC} Gel

Produit de dégraissage tout usage à base de dissolvant gélifié permettant d'enlever le chewing gum, les huiles, la graisse, l'encre, etc.

Révision: 2020-07-23

Version: 05.0

1. IDENTIFICATION

| | |
|---|--|
| Nom du produit: | Citrus Express ^{TM/MC} Gel Produit de dégraissage tout usage à base de dissolvant gélifié permettant d'enlever le chewing gum, les huiles, la graisse, l'encre, etc. |
| Code du produit: | 95002523 |
| FDS #: | MS0800337 |
| Utilisation recommandée: | <ul style="list-style-type: none"> • Industriel/Institutionnel • Soins des Moquettes • Ce produit est projeté être utilisé non dilué. |
| Utilisations déconseillées: | Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées |
| Producteur, importateur, fournisseur | |
| Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 1300 Altura Rd., Suite 125 Fort Mill, SC 29708 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com | Siège social au Canada Diversey, Inc. - Canada 6150 Kennedy Road Unit 3 Mississauga, Ontario L5T 2J4 Phone: 1-800-668-7171 |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l) |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

| | |
|--|------------------------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| Sensibilisation de la peau | Catégorie 1 |
| Inflammabilité | Liquides Inflammables, Catégorie 4 |



Mention d'avertissement:

Avertissement.

Déclarations sur les risques

LIQUIDE COMBUSTIBLE. CAUSE DES IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE.
mis en garde :

Éloigner des flammes et des surfaces chaudes. Défense de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Peut causer des irritations dans la bouche, la

Citrus Express ^{TM/MC} Gel
Produit de dégraissage tout usage à base de dissolvant gélifié permettant d'enlever le chewing gum, les huiles, la graisse, l'encre, etc.

1 of 5

gorge et l'estomac. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet
Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

| Composant(s) | CAS # | % en poids |
|--------------------------------------|------------|--------------|
| Alcool benzylique | 100-51-6 | 3 - 7% |
| Éther butylique de diéthylène glycol | 112-34-5 | 1 - 5% |
| Alcool C9-C11, éthoxylé | 68439-46-3 | 1 - 5% |
| D-limonène | 5989-27-5 | 1 - 5% |
| Monoéthanolamine | 141-43-5 | > 0.1 - < 1% |

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau savonneuse. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

Conditions médicales aggravées: Aucun à notre connaissance.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention Aucune méthodes spéciale n'est requise
Moyen d'extinction approprié Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Dangers spécifiques Aucun à notre connaissance.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement important. Cette substance est toxique pour les poissons. Ne pas la décharger dans les lacs, rivières, étangs ou eaux publiques à moins d'autorisation NPDES. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Citrus Express ^{TM/MC} Gel

Produit de dégraissage tout usage à base de dissolvant gélifié permettant d'enlever le chewing gum, les huiles, la graisse, l'encre, etc.

2 of 5

Manipulation: LIQUIDE COMBUSTIBLE. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Niveau d'aérosol (le cas échéant) : Sans objet.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

| Composant(s) | CAS # | ACGIH | OSHA |
|--------------------------------------|----------|-----------------------------|--|
| Éther butylique de diéthylène glycol | 112-34-5 | 10 ppm (TWA) | |
| Monoéthanolamine | 141-43-5 | 6 ppm (STEL) 3 ppm (TWA) | 3 ppm (TWA) 6 mg/m ³ (TWA) |

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc.

Protection individuelle

It is the responsibility of the employer to determine the potential risk of exposure to hazardous chemicals for employees in the workplace in order to determine the necessity, selection, and use of personal protective equipment.

| | |
|---|--|
| Protection des yeux: | Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques. |
| Protection des mains: | Gants résistants aux produits chimiques. |
| Protection de la peau et du corps: | En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée. |
| Protection respiratoire: | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| Mesures d'hygiène: | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. |

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.

Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.

Point/intervalle de fusion indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.

Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.

Densité Densité: 0.98 Kg/L

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.

Point d'éclair 148°F ≈ 64 °C

Viscosité: 24

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) : 0.3 % *

Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.

Sustained combustion: Sans objet.

Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé **- inférieure:** indéterminé

Couleur: Turbidité Laiteux, **primaire** Blanc

Odeur: primaire Agrumes

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Température de décomposition: Indéterminé

Solubilité: complètement soluble

Densité relative (relativement à l'eau): 0.98

Densité gazeuse: Pas d'information disponible.

Pression de vapeur: Pas d'information disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.

Phosphore élémental: 0.00 % by wt.

pH ≈ 9.3

La corrosion des métaux: Non corrosif

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Reactivity:

Not Applicable

Stabilité

Le produit est stable

Produits de décomposition dangereux

Aucun raisonnablement prévisible.

Matières à éviter

Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.

Conditions à éviter

Aucun à notre connaissance.

Citrus Express ^{TM/MC} Gel

Produit de dégraissage tout usage à base de dissolvant gélifié permettant d'enlever le chewing gum, les huiles, la graisse, l'encre, etc.

3 of 5

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.

Contact avec les yeux: Cause des irritations oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs et des larmoiements.

Ingestion: Symptoms may include stomach pain and nausea. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Inhalation: Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires. Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.

Sensibilisation: Peut causer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une éruption cutanée, une urticaire, des démangeaisons, des bosses, des rougeurs, un gonflement et/ou de l'inconfort.

Target Organs (SE): Aucun à notre connaissance.

Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

| Composant(s) | CAS # | NTP | IARC | OSHA |
|--------------|----------|-----|------|------|
| myrcène | 123-35-3 | | 2B | |

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg): >5000

(ETA) - par voie cutanée >5000

(mg/kg):

aiguë (ETA) - par inhalation des >20

brumes (mg/l):

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistence et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujéti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

Description du connaissance DOT (voieNON RÉGLEMENTÉ terrestre)

Description du voie maritime connaissance NON RÉGLEMENTÉ

Citrus Express ^{TM/MC} Gel

Produit de dégraissage tout usage à base de dissolvant gélifié permettant d'enlever le chewing gum, les huiles, la graisse, l'encre, etc.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA
DSL

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.
Tous les composants sont répertoriés sur DSL / NDSL ou autrement exemptés.

RIGHT TO KNOW (RTK)

| Composant(s) | CAS # | MARTK: | NJRTK: | PARTK: | RIRTK: |
|--------------------------------------|------------|--------|--------|--------|--------|
| Eau | 7732-18-5 | - | - | - | - |
| Alcool benzylique | 100-51-6 | X | - | X | - |
| Éther butylique de diéthylène glycol | 112-34-5 | - | X | - | - |
| Alcool C9-C11, éthoxylé | 68439-46-3 | - | - | - | - |
| D-limonène | 5989-27-5 | - | X | - | - |
| Monoéthanolamine | 141-43-5 | X | X | X | - |
| myrcène | 123-35-3 | - | - | - | - |

CERCLA/ SARA

| Composant(s) | CAS # | % en poids | CERCLA/SARA RQ (lbs) | Section 302, TPQ (kg) | Section 313 |
|--------------------------------------|----------|------------|----------------------|-----------------------|-------------|
| Éther butylique de diéthylène glycol | 112-34-5 | 1 - 5% | | | X |

| Composant(s) | CAA HAP | CAA ODS | CWA Polluants en Priorité |
|--------------------------------------|---------|---------|---------------------------|
| Éther butylique de diéthylène glycol | X | | |

| Composant(s) | CAS # | NPRI |
|--------------------------------------|-----------|------|
| Éther butylique de diéthylène glycol | 112-34-5 | X |
| D-limonène | 5989-27-5 | X |
| myrcène | 123-35-3 | X |

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 1
Inflammabilité 2
Instabilité 0
Information supplémentaire -

Révision: 2020-07-23
Version: 05.0

Cause de la révision: Sans objet
Préparé par : Affaires réglementaires nord-américaines
Avis supplémentaire • Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.